

Les eaux gazeuses Leduc

PAR G.-ROBERT TESSIER

La fabrication d'eaux gazeuses, sur la rue Hardy, remonte à 1911, alors que Joseph-Clair Lanouette, cordonnier, prend cette initiative de construire une fabrique d'eaux gazeuses sur le terrain voisin de sa maison. Clair Lanouette avait acheté cette bâtisse au rez-de-chaussée en pierre pour y ouvrir une cordonnerie en bas, avec logement au premier étage, propriété acquise d'un dénommé Joseph Lacoursière en 1895, au prix de 680 \$. C'est ce dernier qui l'avait fait construire en 1893, avant d'émigrer aux États-Unis, à Fall River.

Mais, dès le 27 août 1912, Cléophas Leduc et Alfred Dussault se portent acquéreurs du tout, maison et fabrique d'eaux gazeuses, pour le prix de 1200 \$. Leduc et Dussault étaient déjà voisins de Lanouette depuis 1908 et 1909 respectivement. Lanouette s'engageait même à «montrer aux acquéreurs à faire marcher les machines et donner toutes les caisses de bouteilles». Le 7 février 1913, les acquéreurs forment la société légale *Dussault et Leduc*, société qui ne dure pas longtemps, puisque Leduc achète les parts de Dussault le 12 juin 1913, ce dernier s'engageant à ne pas nuire à Leduc en faisant le même commerce. Clair Lanouette se retire à Chambly-Bassin.

Sans parler de mondialisation du marché, on peut dire que déjà, dans le commerce, il n'y avait pas de frontières. Voici que le 19 janvier 1914, *D. Veillette et cie* de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, manufacturier d'eaux gazeuses, achète la fabrique de Cléophas Leduc pour le prix de 2300 \$. Ceci comprend un «carbonateur, un engin, un embouteilleur», des boîtes et bouteilles ainsi que deux voitures «4-roues Express». Le gérant de la compagnie est Henri Massicotte.

En 1919, la veuve Veillette, Caroline Trudel cède la fabrique de Saint-Casimir à deux Saint-Arnaud de Saint-Luc pour le prix de 9000 \$. Après diverses tractations, Henri Massicotte en devient propriétaire en 1922.

Le 2 février 1928, Massicotte vend ses actifs à la compagnie *Eaux minérales Étoile/Star Mineral Water & Co*. Il décédera peu après.

Les affaires vont mal, c'est la crise, la compagnie fait faillite et est liquidée. Mais la veuve Massicotte, Philie-Éva Marchand, rachète le commerce et l'actif de la compagnie d'une valeur de 17 197,37 \$ au prix de 11 190,35 \$.

De son côté, Cléophas Leduc, demeurant tout près, achète le 5 janvier 1931, de dame Marchand-Massicotte, la partie des actifs qui comprend la fabrique et les terrains de Saint-Casimir pour 3200 \$ et va ainsi continuer à fabriquer des eaux gazeuses jusqu'à son décès survenu le 16 août 1933.

La veuve Cléophas Leduc, Hélène Groleau, va poursuivre la fabrication d'eaux gazeuses jusqu'au 30 octobre 1944, alors qu'elle vend le tout à Gérard Leduc.

Ce dernier va donner de l'expansion à la fabrique sous la bannière de 7-Up et décède le 6 novembre 1980.

Gérard Leduc était le neveu de Cléophas Leduc par son père, Gustave. Si Gustave a eu 16 enfants dont le dernier Gérard, son frère Cléophas n'en eut pas. Les biens de ce dernier ont donc changé de famille.